

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2021

**Date de la convocation :** 15 janvier 2021

**Présidence :** Thierry MICHAL

**Présents :** T Michal – V. Gelas – F Imbert – C Beguet – N. Feltrin – B Doucet-Bon - P. Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wyncarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube

**Excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** B Doucet-Bon

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

**- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les trois transactions reçues portant sur des immeubles bâtis sis 69 allée des Violettes, 437 chemin des Tullés et 90 allée des Lilas.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

~ la société UGAP pour la fourniture d'un aspirateur T12/1 eco !efficiency d'un montant de 336,25 € HT (403,50 € TTC) hors éco contribution.

Au niveau de sa délégation pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, il a accepté

~ l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR, proposé par Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, pour l'adjonction de la Maison « Emprin » dans le contrat à la suite de son acquisition, avec une variation de la prime de + 83,74 € TTC.

**- Autorisation d'ouverture de crédits en 2021 en investissement avant le vote du budget.**

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits pouvant être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2020. Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section

d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget. La délibération portant ouverture des crédits par anticipation au vote du budget 2021 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Conformément à l'article L 1612-1, il est demandé au conseil municipal de pouvoir procéder à cette ouverture de crédits au titre de l'année 2021 sur les bases suivantes pour le budget principal :

Chapitre	Intitulé	Budget 2020	Quart des crédits
20	Immobilisations incorporelles	21 222 €	5 305 €
204	Subventions d'équipement versées	12 083 €	3 021 €
21	Immobilisations corporelles	28 385 €	7 096 €
23	Immobilisations en cours	513 875 €	128 469 €
27	Autres immobilisations financières	23 519 €	5 880 €
	<b>TOTAL</b>	<b>599 084 €</b>	<b>149 771 €</b>

Et d'affecter les dépenses par anticipation comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Montants affectés
21	100 – Acquisitions matériels * ordinateur portable pour restaurant scolaire	2183	600 €
	<b>Total chapitre 21</b>		<b>600 €</b>
23	110 – Bâtiments communaux *mitigeur de douche au camping	2313	950 €
	<b>Total chapitre 23</b>		<b>950 €</b>

L'ordinateur est prévu pour éviter que l'agent en charge de la gestion de la régie du restaurant scolaire utilise son ordinateur personnel.

Le mitigeur au camping a été demandé par les campeurs lors de la réunion annuelle.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2021 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 au budget principal et d'affecter les dépenses telles que présentées.

- **Modification de la convention de prestation de service conclue entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Par délibération du 21 décembre 2018, il a été approuvé la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour définir les conditions et modalités d'exercice et de remboursement des services assurés par la commune au profit de la communauté de communes, dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice des compétences transférées, en matière de gestion des zones d'activités économiques. Cette convention s'applique sur le territoire communal à :

- l'entretien et gestion des voiries et des espaces communs de la zone d'activités « Les Sablons » par l'agent de la commune, à l'exclusion du balayage, du déneigement et du nettoyage qui sont de compétence communale
- la consommation et l'entretien des sept points lumineux de la zone d'activités « Les Sablons » selon contrat de la commune avec le SIEA.

Lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le périmètre de la zone UX, au niveau de la zone artisanale, a été modifié avec le classement en zone UB de la partie pavillonnaire, et en zone UI de la partie artisanale, de la zone des Sablons.

Par conséquent, la communauté de communes a modifié le plan des voies internes à la zone d'activité « Les Sablons » relevant de l'intérêt communautaire de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie », amenant à réduire le nombre de point lumineux de 7 à 4.

La convention modifiée a été remise à chaque conseiller municipal.

Cette modification relève d'une gestion rigoureuse de la communauté de communes et de prendre en compte le rétrécissement de la zone nécessitant, en conséquence, une adaptation de la convention.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve l'état relatif au nombre de points lumineux 2021 dans le cadre de la prestation de service conclue entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet état.

- **Présentation de la page Facebook de la commune**

Lors de sa réunion du 30 novembre, la Commission Communication / Culture / Animation / Jeune / Sport a discuté du projet de création d'une page Facebook de la commune.

Elle s'est réunie à nouveau le 17 décembre pour travailler sur ce sujet et créer la page, sans mise en ligne pour l'instant.

Il a été souhaité réaliser une présentation afin d'avoir les avis et observations éventuelles des élus.

Un excellent travail a été réalisé pour pouvoir effectuer cette présentation. Une page Facebook permet de donner des informations très rapidement et d'en recevoir. Elle crée une communication vivante. Pour qu'elle vive, il faut partager son contenu. Elle permet de créer du lien avec les personnes et de s'adresser à un autre public. Plus la page sera partagée, plus elle sera connue et vue. Pour accéder à la page, il suffit d'être « ami ».

L'administration de la page est assurée par deux élus.

Il est important que la page vive et cela nécessite d'avoir au moins un contenu nouveau par semaine. Il est possible de communiquer par le biais de Messenger, même sans avoir une page Facebook.

Lors du travail de préparation par la commission et de création de l'accès, il a été découvert qu'une page Messimy-sur-Saône existait déjà. Elle a été réalisée par un particulier, qui a accepté de la supprimer. Il vaudra veiller à sa suppression effective.

Un champ modérateur permettra de prendre connaissance des commentaires reçus et ainsi de ne pas publier ceux ayant des propos déplacés.

Le but de cette page est de faire vivre Messimy-sur-Saône.

Une page Facebook est un peu comme un journal, mais en plus rapide et interactive.

Le contenu de la page pourra être ajusté en l'utilisant et en réfléchissant aux périmètres qu'il est souhaité promouvoir.

A-t-il été regardé la ligne éditoriale suivie par les communes voisines ayant déjà une page Facebook ? Pas dans le détail, mais il a été vu les informations mises dessus.

Cette page offre la possibilité de partager les publications figurant sur les pages Facebook des associations.

C'est un média très utilisé et pas seulement par les jeunes.

Cette page sera complémentaire du site Internet et de l'Info Village.

Il est intéressant de se lancer dans ce domaine, de l'expérimenter et de s'ajuster en avançant.

Il convient que le nombre d'administrateur soit limité à 2 personnes et qu'un tri sur les informations publiées soit effectué par la commission Communication. Une telle mesure serait contreproductive.

La commission Communication pourra régulièrement faire un point et apporter les ajustements nécessaires. Les questions viendront en utilisant la page.

C'est une bonne initiative et il est remercié Bénédicte SAINCLAIR et Marion CHAUBE pour le travail réalisé en vue de la présentation, ainsi que les membres de la commission Communication pour le travail préparatoire à sa création.

Une démarche spécifique doit-elle être effectuée par la Mairie pour disposer d'une telle page ? Non. Le compte est ouvert et il ne reste plus qu'à la mettre en ligne. La page est gratuite.

Avant la mise en ligne, il est souhaité qu'un tri soit effectué sur ce qui a été présenté au niveau de la page, car il y a des informations sans intérêts. Toute information peut avoir un intérêt pour quelqu'un. Le seul filtre est que l'information mise en ligne ne soit pas préjudiciable à la commune. Il faudrait revoir à tête reposée la page avant sa publication. Il n'est pas possible de réunir la commission avant chaque publication. Il n'y aurait plus aucune réactivité et la page ne servirait alors à rien.

Il est possible de voir une page Facebook même sans avoir un compte. Cela reste à vérifier.

Chaque conseiller est engagé à ouvrir un compte afin de voir en direct la page et son évolution.

Il est proposé de désigner un troisième administrateur hors commission Communication. Il semble que deux personnes suffisent surtout qu'elles s'investissent dans cette page.

Il faut faire confiance aux personnes s'occupant de la page et vivre avec son temps.

Les accès sont verrouillés et un contrôle existera sur tout ce qui est mis sur la page Facebook.

C'est un moyen de communication intéressant et moderne, demandant un travail important et quotidien.

Cette page peut toucher des personnes n'allant pas sur le site de la commune.

Il est proposé d'avancer tout en resserrant les informations publiées au fur et à mesure, et si cela est nécessaire.

La décision est prise de mettre en ligne la page Facebook de la commune (Mairie de Messimy sur Saône).

Un point sera réalisé sur son fonctionnement lors des réunions de la commission Communication et il est demandé d'échanger avec les communes ayant déjà une page Facebook.

#### **- Versement d'une gratification à un stagiaire**

La commune a passé une convention avec l'Ecole Supérieure de Communication « Sup de COM » pour accueillir en milieu professionnel, M Alexis GUEX, élève en 2<sup>ème</sup> année de BTS Communication, pour une durée de quatre semaines.

Ce jeune a travaillé avec la commission Communication sur le site Internet et les outils de communication, tel que la page Facebook.

La convention ne prévoyait aucune gratification au stagiaire. Toutefois, compte-tenu du travail réalisé et sa collaboration pour la vidéo des vœux du Maire en dehors du stage, la municipalité est favorable à lui octroyer une gratification.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de verser une gratification à Alexis GUEX, stagiaire sur la commune
- fixe le montant de cette gratification à 200 €.

## - **Compte-rendu des commissions communales**

### a).- Commissions Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 14 décembre 2020, 17 décembre 2020 et 04 janvier 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe BRUNEL, conseiller municipal délégué, responsable de la commission.

La réunion du 14 décembre a porté essentiellement sur l'aspect technique du site Internet de la commune, en vue de l'améliorer. Il va s'agir d'un travail de longue haleine. Il serait bien que les associations ayant un espace dédié puisse en profiter.

Le 17 décembre il a été question de la page Facebook évoqué lors de cette séance.

Le 04 janvier, la réunion a concerné la préparation de l'Info Village qui est pratiquement bouclé avec une distribution prévue sur la deuxième quinzaine de février.

La commission a aussi participé aux vœux du Maire par vidéo, en concevant la carte de vœux et en la distribuant aux habitants de la commune.

### b).- Commissions Urbanisme du 21 décembre 2020 et du 04 janvier 2021

Durant ces deux réunions, il a été étudié trois permis d'aménager, un permis de construire, sept déclarations préalables, dont une pour division en vue de construire et un certificat d'urbanisme opérationnel.

La commission est confrontée de plus en plus à des questions juridiques.

L'examen des dossiers est réalisé avec rigueur, non pour embêter les demandeurs, mais pour vérifier le plus précisément possible la compatibilité des projets avec le document d'urbanisme de la commune.

### c).- Commission Affaires scolaires du 11 janvier 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN 4<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission. Elle avait pour but de faire un point sur le fonctionnement du restaurant scolaire avec les agents de la commune y intervenant.

Les points abordés ont été les suivants :

- \* une fréquentation en hausse du restaurant scolaire avec les soucis liés, comme le respect du protocole sanitaire avec la différenciation par classe. Des choses ont été améliorées et renforcées dans le cadre du nouveau protocole,
- \* la surveillance entre et après les deux repas, avec le nombre important d'enfants, et le besoin de salles en période de mauvais temps. Un accord a été trouvé avec l'école pour l'utilisation par les maternelles de la salle de motricité,
- \* le comportement d'un enfant violent, ayant déjà fait l'objet d'une mesure d'exclusion pendant une semaine. Une nouvelle rencontre est envisagée avec les parents,
- \* une demande pour disposer de jeux extérieurs,
- \* les repas servis sont convenables et il n'y a quasiment pas de déchets alimentaires.

Pour conclure, il existe trois sujets à suivre :

- \* une attention particulière doit être apportée au comportement violent des enfants, en poursuivant le système de croix pouvant aboutir à une exclusion temporaire, voire définitive,
- \* le sujet des locaux à discuter avec la directrice de l'école,
- \* une réflexion à engager sur les jeux extérieurs.

Depuis cette réunion, une rencontre a eu lieu avec les enseignants ayant permis de discuter de certains des points précités, tel que le problème d'espace durant la pause méridienne.

## - **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 26 janvier 2021.

Lors de la réunion du bureau communautaire, il a été discuté du chemin de halage avec le transfert de compétence.

La commission communautaire des Finances du 25 janvier a été annulée, car un seul point de prévu portant sur l'ouverture par anticipation de crédits en investissement pour les travaux d'assainissement au niveau de la RD 933. La décision sera prise lors du conseil communautaire du 26 janvier.

Ce sujet permet d'évoquer les travaux sur la RD 933, avec la fin programmée des branchements d'eau potable la semaine prochaine. Si les autorisations sont données, l'entreprise enchainera avec les travaux d'assainissement devant durer trois semaines. Une discussion a eu lieu avec la communauté de communes sur le non-report des crédits en restes à réaliser, avec pour raison que le marché s'est terminé le 31 décembre.

Le SCOT s'est réuni le 13 janvier pour étudier les modifications de PLU par des communes et parler de l'élaboration d'une grille d'analyse afin d'aider les communes à étudier l'éventualité de mise en compatibilité de leur Plan Local d'Urbanisme avec le nouveau SCOT.

La commission communautaire Environnement a donné un avis favorable sur le programme ACTEE2 piloté par le SIEA. La commune s'est portée candidate car il devrait aider les collectivités à avancer dans le domaine des économies d'énergie et gérer les nombreux dispositifs existants. La commission a donné un avis favorable à l'augmentation des tarifs du SMIDOM (de l'ordre de 4%) liée à la chute des prix de recyclage des matériaux. En revanche, un refus a été donné à la proposition d'augmentation de la TEOM sur les communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône. Cette demande du SMIDOM résultait d'un tonnage des ordures ménagères au niveau de la collecte plus important sur ces deux communes. Il faut mettre en place une communication importante pour la réduction des ordures ménagères. Elle relève du SMIDOM, compétente dans ce domaine, que la commune peut accompagner. Le syndicat a décidé, depuis le 18 janvier, de ne plus collecter les bacs non équipés d'une puce sur le territoire communal. Une seule réclamation est parvenue à ce jour. La question du devenir de ces poubelles non collectées se pose. La commission Environnement a étudié aussi le budget GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), avec une cotisation reversée au Syndicat des Rivières gérant cette compétence. Une explication est donnée sur la taxe GEMAPI. Le budget du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a été examiné et il est précisé que la consultation publique sur ce projet est organisée du 22 janvier au 22 février 2021 inclus. Une personne a été embauchée pour la gestion et le suivi de ce plan. Il a aussi été vu le budget du Plan Alimentaire Territorial et de l'EPTB Saône Doubs avec pour ce dernier une somme due pour les travaux réalisés en 2020. Le dernier budget a porté sur les modes doux avec les projets d'un kilomètre entre le collège et le carrefour des sept chemins et, aussi, entre les ronds-points d'Auchan et de la Grenouille.

La commission communautaire Tourisme s'est réunie pour préparer le budget. Des économies ont été réalisées avec la centralisation de l'office du tourisme en un seul point. Des soucis sont rencontrés au niveau des gîtes, ayant une faible fréquentation, et sur lesquels des travaux sont nécessaires alors que le bâtiment est récent. Le budget alloué pour l'entretien du chemin de halage est estimé à 85 000 €.

La commission communautaire Assainissement a validé les crédits nécessaires pour la fin des travaux sur la RD 933. Elle a également acté l'extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement de cinq maisons au niveau du chemin de la Prairie, dont les travaux sont programmés sur 2021.

La commission communautaire Sociale et vie sportive s'est réunie brièvement le 18 janvier en raison de problème d'électricité. Elle a eu le temps d'examiner une hausse de 13,50% des repas au pôle enfance. Le nombre des enfants au pôle petite enfance va augmenter et induire l'embauche de 2 personnes et une hausse budgétaire. Il est renouvelé le souhait d'avoir une information sur le nombre d'enfants de la commune fréquentant les structures du pôle petite enfance.

Au niveau du SMIDOM, il est signalé que le changement des bacs doit être réalisé avant le 31 janvier, afin de pouvoir bénéficier de la remise de 50 €.

Le syndicat des eaux travaille sur un schéma directeur d'interconnexion, avec un premier tronçon entre deux châteaux d'eau. Une réunion va être organisée le 25 janvier 2021 pour l'uniformisation des prix de l'eau. Deux des cinq services sont en procédure de renouvellement de délégation de service public.

Un Directeur des Services Techniques a été recruté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, qui va prendre ses fonctions mi-mars 2021. Cette personne est domiciliée sur la commune.

#### - **Questions et correspondances diverses**

- A la suite de l'assemblée générale du 18 décembre 2020, le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain a transmis le recueil des actes administratifs. Il est consultable en Mairie.
- L'INSEE a transmis les populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La population totale de la commune est de 1 274 habitants.
- Madame Karine DEPARDON – Le Salon de Karine – a transmis ses remerciements pour la baisse de loyer consentie par la commune lors du deuxième confinement ayant entraîné la fermeture de son salon.
- Des remerciements sont adressés aux élus pour leur participation aux décorations (pose et enlèvement) et au nettoyage du grenier de la mairie.
- Une construction en bois a été édifée chemin des Bonnevières. Une autorisation d'urbanisme a été délivrée pour cette annexe.
- Existe-t-il un chemin d'accès pour véhicules sur le chemin de la Lie, depuis la zone artisanale ?  
Non.
- Un agriculteur a signalé les problèmes rencontrés pour se rendre sur ses terrains avec un engin agricole, en raison de stationnement gênant, notamment chemin de la Saône et chemin des Ferrières. Cela est également le cas pour les camions.
- Toujours au niveau des stationnements, il est fait remarquer les véhicules stationnant sur les trottoirs dans la rue du Bourg.
- Les troubles de voisinage sont de plus en plus importants. Devant le nombre croissant de plaintes déposées par des acquéreurs au lendemain de l'achat d'un bien immobilier, la chambre des Notaires du Morbihan et la Préfecture ont travaillé de concert et rédigé une clause désormais introduite dans les avant-contrats (compromis). Elle rappelle aux futurs acquéreurs qu'il leur incombe de s'assurer « des activités professionnelles ou non, de toute nature, exercés dans l'environnement proche de l'immeuble, susceptibles d'occasionner des nuisances sonores, olfactives, visuelles ou autres... ». Il est à penser que cette clause va être de plus en plus utilisée.
- La barrière de sécurité a été installée chemin de la Rivière. Les potelets cassés route d'Ars sont en cours de remplacement par la même entreprise.

- Un propriétaire dans le village possède une voiture électrique qu'il stationne sur la voirie pour la recharger. Ce point amène à s'interroger sur la mise en place de borne de recharge électrique par la commune. Une réflexion est à mener à ce sujet.
- L'isolation des combles de la Bibliothèque, de la Mairie et de la Salle polyvalente a été réalisée le 14 janvier 2021.
- Une réunion est planifiée le mercredi 27 janvier à 09 heures concernant le renforcement du Poste Les Tulles.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 26 février 2021 à 20 heures.

Le Maire,  
Thierry MICHAL

